



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL N°6

LE 03.10.2022

Réunion Télématique

Membres interrogés :

M. LERESTEUX, Président

Mmes EVAIN et LE MAISTRE

MM. BAILLARD, BEAUCAMP, BELLISSENT, CUCURULO, DESHEULLES, DESMONS, DUBOURG, FERET, GALLIOT, GIFFARD, GOURDEL, GRESSENT, GUERRIER, GUESDON, KOCISZEWSKI, LEFRANCOIS, LE GALL, MICHEL, RAHO, ROUTIER et VOISIN.

1 - DEMANDES DE DEROGATION CONCERNANT LES JOEUSES U15F

Lors de la réunion de Comité de Direction du 12 septembre dernier, les membres devaient se positionner sur 3 demandes de dérogation (FC ST LO MANCHE – AVENIR JOYEUX ST HILAIRE PETITVILLE – FFP MARIGNY) afin d'autoriser l'évolution de U15F en U18F et ce, pour ne pas priver ces licenciées à la pratique du football, en l'absence d'équipe U16 dans leur club. En l'absence du Docteur DESMONS, les membres avaient décidé de réétudier ultérieurement ces demandes.

Ce jour, les membres ont donc été interrogés avec l'avis du Docteur DESMONS.

Les membres valident les dérogations à la majorité et sous réserve de dossiers de surclassement validés, par la Commission Régionale Médicale, pour les joueuses concernées.

2 - REGLEMENT COUPE DE NORMANDIE U16

Les membres valident à la majorité le règlement proposé. Il est annexé au présent procès-verbal.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général,

Roger DESHEULLES

